

**COMMISSION PARITAIRE NATIONALE
DU PERSONNEL DES SOCIÉTÉS
COOPÉRATIVES D'HLM**

Compte-rendu de la réunion du 25 octobre 2007

La Commission Paritaire Nationale s'est réunie au 14 rue Lord Byron, Paris 8^{ème}, le jeudi 25 octobre 2007 à 14 heures 30.

Etaient présents :

Collège employeurs : M. François BOURRET (SCP Le Toit Bourguignon)
M. Jean BROCAIL (C2H – Valenciennes)
M. Vincent LOURIER (Fédération des coopératives)

Collège salariés : Mme Sylvette PREVEL (CGT), Présidente
M. Bernard BLONDEL (CFTC),
M. Daniel DUCORNET (SNP Coop.),
M. Hassen HAMADACHE (CFDT),
M. Patrice LANGINIER (CGT),
Mme Claudine MARIE-NERON (FO),
Mme Jocelyne SYLVA (SNUHAB-CGC)

En l'absence de Mme Saleha DRICI, le secrétariat a été assuré par Isabelle ROUDIL, Fédération des coopératives.

Etaient invités : M. Daniel VATANT, Directeur d'Habitat Formation
M. DENIMAL, Consultant

Etaient excusés ou absents : M. André ALQUIER (SCP de l'Aude),
M. Gilbert BAUX (SCP Maison Ardennaise)
Mme Monique CHAZAL
M. DAMIANS (SCP Ain Habitat)
M. Pierre Claude DUPRAT (Col Anglet)
M. JANSSENS
Mme PAPIN

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du PV de la réunion du 3 juillet 2007 :

Différentes modifications de forme ayant été demandées par le collège Salariés et acceptées, le PV est approuvé à l'unanimité.



2) Formation professionnelle continue : Etat des engagements au sein d'Habitat Formation (Daniel VATANT, Directeur d'Habitat Formation)

Daniel VATANT a rappelé les principes de la collecte dite de « Professionnalisation » et les modalités de prise en charge des dispositifs qu'elle finance.

Cette collecte mutualisée au sein d'Habitat Formation s'élève à 10 millions d'Euros environ. Alors que ces fonds étaient sous-utilisés jusqu'à ces dernières années, ils font aujourd'hui l'objet de demandes de prises en charge supérieures à la capacité d'engagement d'Habitat Formation. Habitat Formation a alerté les branches à ce sujet dès février 2007. Le conseil d'administration d'Habitat Formation a pris des mesures conservatoires le 1^{er} juin dernier afin de contenir les engagements financiers. La principale mesure a consisté à « geler » le forfait à 20 euros et à le ramener à 12 euros.

Ces mesures n'ont vocation à s'appliquer que jusqu'au 31 décembre 2007. Il est ainsi demandé à la branche professionnelle des coopératives d'Hlm de mener une réflexion sur de possibles évolutions du contenu de son accord relatif à la formation professionnelle.

La branche des centres sociaux très utilisatrices de ces fonds a revu son accord en septembre et fixé les forfaits à 9,15 euros.

L'état des engagements pour les coopératives d'Hlm au 24 octobre 2007 est distribué en séance. En 2006, les coopératives d'Hlm ont engagé plus de 200 KEuros alors que leur collecte s'élève à 100KE environ. A ce jour, les engagements atteignent 100 KE environ.

François Bourret se félicite de l'investissement des coopératives dans la formation professionnelle et remarque que les sommes en jeu dans la branche des coopératives d'Hlm sont faibles au regard de la collecte mutualisée au sein d'Habitat Formation.

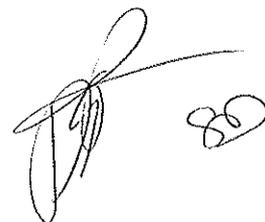
Hassen Hamadache (CFDT) s'est interrogé sur l'utilisation réelle du DIF au profit des salariés et a indiqué qu'il ne peut pas se prononcer sur des mesures éventuelles en séance sans prendre le temps de la réflexion.

Patrice Langinier (CGT) a rappelé que les difficultés provenaient de la trop grande faiblesse des collectes qui obligeait les branches et Habitat Formation à gérer la pénurie.

Claudine Marie (FO) a indiqué que son organisation ne souhaitait pas revenir sur le contenu de l'accord car c'est un bon accord. Elle a de plus souhaité que la CPNEF donne des orientations de gestion à Habitat Formation.

Bernard Blondel (CFTC) a souhaité que l'utilisation des formations soit plus rationalisée.

Jean Brocaïl a lui aussi affirmé que le collègue Employeur ne souhaitait pas revenir sur l'accord de branche et proposé que la CPNEF reste en veille pour suivre les évolutions des engagements de ces fonds.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'D' followed by a flourish, and a smaller set of initials 'SD' to the right.

Il a ainsi été décidé à l'unanimité de demander à Habitat Formation de mettre en place un système d'alerte afin d'informer tous les trimestres la CPNEF des évolutions des engagements et de permettre à Habitat Formation de prendre les décisions de bonne gestion qui s'avèreraient nécessaires. Enfin, la CPNEF s'est engagée à prendre les décisions en matière d'orientations politiques pour l'utilisation de ces fonds le plus rapidement possible si cela s'avérait nécessaire.

3) Examen de la proposition pour la réalisation d'une étude relative aux emplois au sein de la branche (Philippe Denimal, consultant)

Philippe Denimal a présenté sa proposition.

Cette étude a pour objectif de permettre à la branche de mener des réflexions futures en termes de gestion prévisionnelle des emplois, des ressources humaines et de la formation et pourrait dans ce cadre obtenir un financement d'Habitat Formation.

Il a été rappelé que le conseil d'administration d'habitat Formation s'était prononcé en décembre 2006 sur les objets des études pouvant être financées et en avait exclu les études préalables aux classifications.

Le collègue Salarié a rappelé que la demande de la commission paritaire exprimée le 3 juillet dernier concernait un audit permettant aux partenaires sociaux d'entamer des négociations sur la classification. Il a donc conditionné son approbation au lancement de cette étude à l'accord formel du collègue Employeur d'ouvrir des négociations à ce sujet. Il a de plus demandé à la Fédération un engagement pour financer le complément d'étude qui serait nécessaire sur la classification.

Le collègue Employeur a indiqué qu'il ne souhaitait pas dès à présent s'engager sur l'ouverture de négociation préférant attendre les résultats de l'étude pour cela.

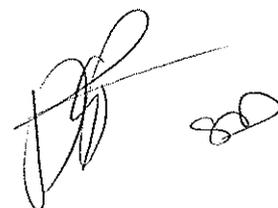
Vincent Lourier a précisé que si un complément d'étude était nécessaire, la Fédération s'engagerait à le financer.

En absence d'engagement ferme du collègue Employeur, le collègue Salariés refuse la proposition.

4) Demande d'interprétation de l'article de la CCN sur l'indemnité de fin de carrière

La lecture de la CCN ne prêtant pas à interprétation, la CPNEF donne raison à M. Chazallon qui l'avait saisie en juillet dernier.

Saleha Drici préparera une réponse en ce sens à l'intéressé.

Two handwritten signatures in black ink, one larger and more stylized than the other, located at the bottom right of the page.

5) Demande d'exonération de l'obligation de cotisation conventionnelle de la société ACG informatique

La société ACG informatique a adhéré à la convention collective de la branche mais elle ne souhaite pas cotiser au compte de groupe car les besoins de formation de ses salariés ne correspondent pas à ceux proposés aux salariés des coopératives d'Hlm. Par ailleurs, la société s'engage à utiliser cette cotisation dans le cadre de son plan de formation.

La Commission paritaire nationale répond favorablement à la demande de la société ACG informatique, celle-ci s'étant engagée à maintenir son effort de formation au niveau défini par la branche.

6) Interprétation de la CCN sur le calcul de l'indemnité de licenciement

En absence de Saleha Drici et des informations sur cette question, celle-ci est reportée à la prochaine commission paritaire, le 3 décembre 2007.

7) Questions diverses

Sylvette Prével (CGT) a regretté, au nom du collège Salariés, le départ du collège Employeur avant la fin de la réunion pour cause de transport. Elle propose de démarrer la commission plus tôt dans la journée pour éviter ces désagréments.

Une nouvelle organisation est ainsi décidée :

- réunion du collège Salarié de 9 heures à 11 heures
- réunion du collège Employeur de 10 heures à 11 heures
- réunion de la CPNEF de 11 heures à 16 heures 30.

Des plateaux repas seront servis pour le déjeuner.
La convocation indiquera ces différents horaires.

Sylvette Prével (CGT) demande aussi comme il est convenu, que les frais soient remboursés dans les 15 jours, elle indique que les frais du 3 juillet dernier n'ont toujours pas été remboursés.

Vincent Lourier indique que la Fédération attendait que l'ensemble des demandes de remboursement lui soit parvenu pour en effectuer le remboursement afin d'en simplifier la gestion. Au vu, de ces dysfonctionnements, il s'engage à effectuer les remboursements dans les meilleurs délais.

Sylvette Prével (CGT) souhaite que les relations entre le collège Salarié, le collège Employeur et la Fédération soient plus régulières pour un meilleur fonctionnement de la commission.
Vincent Lourier s'engage à y veiller.

Fin de la séance.

La Secrétaire,

Isabelle ROUDIL



La Présidente,

Sylvette PRÉVEL

